

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR L'IMMATRICULATION D'UNE S.A.R.L. OU D'UNE S.A.R.L. UNIPERSONNELLE (E.U.R.L)

Imprimés à utiliser : M0 – TNS (pour le gérant majoritaire)

1.1 POUR LE GERANT

- 1 attestation sur l'honneur de non-condamnation de moins de 3 mois mentionnant la filiation et signée en original
- 1 justificatif d'état civil
- Pour les français :**
 - Copie recto-verso de la carte nationale d'identité **OU** du passeport **OU** extrait de naissance.
- Pour les naturalisés :**
 - L'ampliation du décret de naturalisation **OU** le Journal Officiel publiant le décret.
- Pour les étrangers :**
 - Copie recto-verso de la carte de résident de 10 ans **OU** copie recto-verso du titre de séjour et de la carte de commerçant étranger.
- 1 attestation de délivrance de l'information donnée au conjoint commun en biens

1.2 POUR LE FONDS

1.2.1 SI CREATION :

- 1 copie du bail **OU** 1 attestation de domiciliation **accompagnée** d'une copie de la Taxe Foncière ou d'une quittance de loyer ou d'EDF **OU** 1 copie du contrat de domiciliation **OU** 1 titre de propriété **OU** taxe foncière
- 1 journal d'annonce légale publiant la création **OU** l'attestation de parution avec le texte et la date de l'annonce

1.2.2 SI ACHAT :

- 1 copie de l'acte d'achat enregistré
- 1 copie du Journal d'Annonces Légales publiant la vente **OU** l'attestation de parution avec le texte et la date de l'annonce

1.2.3 SI LOCATION GERANCE

- 1 copie du contrat de location gérance
- 1 copie du Journal d'Annonces Légales publiant la location gérance **OU** l'attestation de parution avec le texte et la date de l'annonce

1.2.4 ACQUISITION PAR APPORT

- 2 exemplaires du rapport du Commissaire aux apports,
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales,
- 2 exemplaires de l'acte d'apport.
- 1 copie du Journal d'Annonces Légales publiant l'acquisition **OU** l'attestation de parution avec le texte et la date de l'annonce

1.3 POUR LA SOCIETE

- 2 statuts signés par tous les actionnaires timbrés et enregistrés au Centre des Impôts (originaux)
- 2 P.V. nommant le gérant si non désigné dans les statuts (originaux et signés à la même date que les statuts)
- 2 attestations de dépôts de fonds (originaux)
- 1 copie du Journal d'Annonces Légales publiant la constitution **OU** l'attestation de parution avec le texte et la date de l'annonce
- 1 copie de l'attestation provisoire de marchand ambulant (si commerçant non sédentaire)
- 1 copie de la pièce d'activité réglementée (licence – diplôme etc...)
- 1 pouvoir si ce n'est pas le représentant légal de l'entreprise qui accomplit les formalités

1.4 POUR L'ACTIVITE SI REGLEMENTEE

- 1 attestation provisoire délivrée par la préfecture en cas de commerce non sédentaire
- 1 copie du diplôme pour les pharmaciens
- 1 licence IV pour les bars avec permis d'exploitation délivré par la CPIH (Confédération Professionnelle des Indépendants de l'hôtellerie 1 rue Dreyfus-Shmidt 90000 BELFORT – tél. : 03 84 28 54 54)
- 1 licence transport pour les tous les transporteurs (y compris petits colis)
- 1 carte d'agent immobilier délivrée par la préfecture
- 1 autorisation délivrée par la préfecture pour les activités de gardiennage et de détective privé
- 1 licence pour les agences de voyages

1.5 SOCIAL

- Si il y à lieu, le dépôt du dossier **COMPLET** de demande d'exonération de charges sociales liée (ACCRE) à la création d'entreprise.

1.6 PAIEMENTS

- 1 règlement **par chèque** à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce de Belfort :
 - Création :83€96
 - Achat :235€82
 - Location Gérance :235€82
 - Acquisition par apport :235€82

Lorsque votre dossier comporte l'ensemble des pièces demandées :

- **Veillez prendre rendez-vous auprès du Centre de Formalité des Entreprises en appelant le : 03 84 54 54 54**

OU

- **Effectuez votre formalité en ligne avec CFEnet – www.cfenet.cci.fr**

OU

- **Envoyez par courrier l'ensemble des pièces justificatives accompagné des formulaires Cerfa M0 et TNS (pour le gérant majoritaire) dûment complétés et signés (formulaires téléchargeables sur <http://reseau.cfe.inpi.fr>)**

Nous vous rappelons que votre dossier vaut déclaration auprès de l'ensemble des organismes destinataires dès lors qu'il est réceptionné CONFORME et COMPLET.